



MUNICIPALITÉ DE BEX

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à

1880 B E X

Bex, le 12 mai 2010

RAPPORT No 2010/11

de la Municipalité en réponse à la motion de Monsieur le conseiller communal Philippe Rochat et consorts intitulée « Un système informatique performant et à un coût concurrentiel ».

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Au cours de la séance du Conseil communal du 25 juin 2008, Monsieur le conseiller Philippe Rochat et consorts développait une motion que, par souci de transparence, nous reproduisons ci-dessous intégralement.

Motion : Un système informatique performant et à un coût concurrentiel

Il est dit dans notre district que l'administration de Bex fait partie des premiers de classe concernant l'utilisation de l'informatique et de ses différents programmes.

Dans son rapport et vœux 2006, la commission de gestion avait souligné qu'aucun appel d'offre, ni demandes comparatives, n'avaient été demandés auprès d'autres sociétés de services. Une brève étude avait démontré que certains services ou matériels étaient proposés jusqu'à 35 % moins chers par d'autres prestataires de services.

La majorité des contrats arrivent à échéance en 2010. Il est temps de demander une offre globale à une société concurrente. Le résultat de cette étude nous permettra :

- De mieux négocier le renouvellement des contrats existants
- De choisir éventuellement un autre prestataire
- Et si nous sommes ambitieux, de regrouper plusieurs communes voisines pour négocier un contrat global

Nous demandons donc au travers de cette motion de créer une commission municipale restreinte pour conduire ce projet et rapporter dans le courant de l'automne 2008 au Conseil communal.

Philippe Rochat
Jérôme Zufferey
Anne-Christine Genet
Fransesco Chille
Bernard Grandjean
David Roulet
Pierre-Alain Zeiter

Certains Conseillers communaux s'inquiètent des coûts de l'informatique tels qu'ils apparaissent dans les comptes mais omettent de se renseigner auprès des autres Communes afin de disposer d'éléments de comparaison.

En effet, un tel service n'est pas seulement basé sur les coûts mais aussi sur les performances ainsi que sur les spécificités propres aux besoins des Communes.

Bex peut se targuer de posséder un système informatique dont l'automatisation a été poussée dans ses retranchements au niveau de l'administration. Il représente une économie appréciable en ressources humaines dans les différents Services communaux qui utilisent les applications installées. Nous vous défions de trouver chez nos voisins une administration aussi efficace avec aussi peu de personnel.

Au nombre des éléments non négligeables à prendre en considération, nous relevons :

- la stabilité de notre Consultant ;
- sa capacité à maîtriser les évolutions constantes des applications communales ;
- son efficacité dans la résolution des problèmes ;
- sa performance au niveau des solutions apportées aux besoins de notre administration dans des délais défiant toute concurrence.

Le remplacement de toute l'infrastructure « software » nécessiterait l'élaboration d'un cahier des charges complexe et probablement l'engagement de sommes importantes pour son établissement ainsi que pour son analyse. En outre, le changement de cet équipement aujourd'hui des plus performant engendrerait des frais aussi considérables qu'inutiles. D'autres Communes en ont fait l'expérience peu convaincante.

Par ailleurs, le travail de transfert des données de notre application dans une nouvelle application s'avère lourd, onéreux et trop conséquent pour le personnel actuellement à disposition. De plus, nous vous rappelons que nombre de Communes disposent au sein de leur organisation d'un poste affecté à l'informatique, qu'il soit partiel ou à plein temps, alors qu'à Bex c'est notre Boursier communal qui assume ces tâches en sus de ses fonctions, sans incidence financière supplémentaire.

En conséquence et en vertu des compétences qui nous sont conférées conformément à la Loi sur les communes et qui échappent des prérogatives de l'Organe délibérant, nous avons opté pour la solution la plus économique en prolongeant le contrat avec notre Fournisseur actuel dont les prestations répondent pleinement à nos attentes.

* * * * *

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers :

- d'accepter la réponse à la motion de Monsieur Philippe Rochat et consorts ;
- de classer ladite motion.

Dans l'attente de connaître votre détermination, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité
Le syndic :  Le secrétaire :
M. Flückiger D. Lenherr

Municipal responsable : M. Michel Flückiger, syndic